

COLLOQUE ORGANISÉ SOUS LA DIRECTION SCIENTIFIQUE DE :

Florence Crouzatier-Durand (Université Toulouse 1 Capitole)

Didier Guignard (Université Toulouse 1 Capitole)

Nicolas Kada (Université Grenoble Alpes)

Cessation collective et concertée du travail, la grève tient son nom d'une place, située devant l'Hôtel de Ville de Paris, où les hommes sans emploi attendaient l'accostage des bateaux pour les décharger. Mais il a fallu attendre que l'alinéa 7 du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 reconnaisse le droit de grève pour que celui-ci devienne un droit fondamental constitutionnellement garanti.

70 ans plus tard, l'Université Toulouse 1 Capitole s'associe à l'Université Grenoble-Alpes pour mesurer les effets de cette reconnaissance sur l'application les implications et les limites du droit de grève. Ce dernier est-il dépassé, voire menacé ? L'action collective, les droits syndicaux et le droit de grève peuvent-ils réfutés au nom de l'intérêt général et de la continuité des services publics ? Quelle place faut-il accorder au dialogue social ? Et quid des mouvements sociaux qui marquent régulièrement notre vie sociale ? Les lois du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs, du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire ou encore du 19 mars 2012 relative à l'organisation du service et à l'information des passagers dans les entreprises de transport aérien de passagers sont-elles une atteinte à un droit fondamental ou davantage un aménagement de la grève et de ses conséquences ?

Des juristes bien-sûr mais aussi des historiens, des politistes et des sociologues se réunissent à Toulouse les 9 et 10 juin 2016 afin de réfléchir aux fondements de ce droit, débattre de la grève et de ses modalités, analyser ses limites et sa portée, en ne négligeant pas quelques comparaisons internationales. Le juge administratif, qui a précisé les modalités de la grève et ses limites dans la fonction publique dès 1950, sera également représenté. Enfin, pour échapper à une analyse par trop positiviste ou théorique, une table ronde réunira des représentants syndicaux, représentants des usagers, élus locaux et nationaux.

INFORMATIONS PRATIQUES

CONTACT

Karène JUSTE, Gestionnaire Administrative
Institut Maurice Hauriou
Mail : karene.juste@ut-capitole.fr
Téléphone : 05.61.63.38.95

INSCRIPTIONS

en ligne sur le site de l'IMH :
<http://imh.ut-capitole.fr/>

TARIFS

Auditeurs libres / Professionnels : 80€
Public académie hors Toulouse: 30€
Enseignants-chercheurs, doctorants,
étudiants UT1 et UGA : Gratuit

LIEU

Amphithéâtre Guy ISAAC
Université Toulouse 1 Capitole
Site de la Manufacture des Tabacs



COLLOQUE

CO-ORGANISÉ PAR

L'UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE (IDETCOM / IMH / IFR)
ET L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES (CRJ / FACULTÉ DE DROIT)

GRÈVE ET DROIT PUBLIC

70 ANS DE RECONNAISSANCE

LES 9 ET 10 JUIN 2016
À TOULOUSE



JEUDI 9 JUIN

14h	OUVERTURE DU COLLOQUE Hugues Kenfack, Doyen de la Faculté de droit Vincent Dussart, Président de l'IFR Serge Regourd, Directeur de l'Idetcom Stéphane Mouton, Directeur de l'IMH Nicolas Kada, Codirecteur du CRJ
14h20	70 ANS, L'ÂGE DE RAISON ? <i>Propos introductifs par</i> Florence Crouzatier-Durand et Didier Guignard Maîtres de conférences, Université Toulouse 1 Capitole
14h40	REGARDS SUR LA GRÈVE Sous la présidence de Pierre Esplugas-Labatut Professeur de droit public, Université Toulouse 1 Capitole <i>Le point de vue du constitutionnaliste</i> Xavier Magnon, Professeur, Université Toulouse 1 Capitole <i>Le point de vue de la privatiste</i> Marielle Picq, Maître de conférences, Université Grenoble Alpes <i>Le point de vue de la sociologue</i> Anne Bory, Professeur, Université de Lille <i>Le point de vue de l'administrativiste</i> Nathalie Merley, Maître de conférences, Université de Saint-Etienne <i>Le point de vue de l'administration</i> Florence Cayla, Conseillère juridique auprès du directeur général de la DGAFP
16h	DÉBATS / PAUSE CAFÉ
16h30	TABLE RONDE : « LE DIALOGUE SOCIAL A-T-IL SUPPLANTÉ LE RECOURS À LA GRÈVE » ? Sous la présidence de Serge Regourd Professeur de droit public, Université Toulouse 1 Capitole <i>En présence de :</i> Henri de Lagoutine, Adjoint au maire de Toulouse en charge des ressources humaines Joseph Carles, Adjoint au maire de Blagnac Florence Cayla, conseillère juridique auprès du directeur général de la DGAFP Brigitte Jumel, secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques Daniel Steinmetz, membre de la direction de l'UGFF-CGT
18h	DISCUSSION AVEC LA SALLE
18h30	RECEPION À LA MAIRIE DE TOULOUSE

VENDREDI 10 JUIN

9h	L'EXISTENCE DE LIMITES AU DROIT DE GRÈVE Sous la présidence Vincent Dussart Professeur de droit public, Université Toulouse 1 Capitole <i>Le service minimum : où en est-on ?</i> Pierre Esplugas-Labatut, Professeur, Université Toulouse 1 Capitole <i>La privation du droit de grève</i> Pascal Combeau, Professeur, Université de Bordeaux <i>Les enjeux financiers de la grève</i> Valérie Amalric, Maître de conférences, Institut national universitaire Champollion, Albi
10h30	DÉBATS / PAUSE CAFÉ
11h	VERS DE NOUVELLES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ? Sous le présidence de Lucien Rapp Professeur de droit public, Université Toulouse 1 Capitole <i>Les entraves à l'exercice du droit de grève</i> Geneviève Koubi, Professeur de droit public, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis <i>Grève et utilisation des biens publics</i> Sébastien Brameret, Maître de conférences, Université Grenoble Alpes <i>Les forces de l'ordre et le droit de grève</i> Jean-Christophe Videlin, Maître de conférences, Université Grenoble Alpes
12h30	DÉBATS / PAUSE-DÉJEUNER
14h	PERSPECTIVES Sous la présidence de Wanda Mastor, Professeur de droit public, Université Toulouse 1 Capitole, directrice de l'Ecole européenne de droit <i>La grève et le service public : le regard de l'écu</i> Jean-Michel Lattes, Maître de conférences, Université Toulouse 1 Capitole, 1er adjoint au maire de Toulouse <i>Quelques comparaisons européennes</i> Francesca Dau, Docteur en droit comparé, Université de Cergy-Pontoise <i>Repenser le droit de la grève dans les services publics : quelques pistes de réflexion</i> Marie Courrèges, Docteur de l'Université Savoie Mont-Blanc
16h	<i>Rapport de synthèse</i> Nicolas Kada, Professeur, Université Grenoble Alpes
16h30	CLÔTURE DU COLLOQUE